Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 521

Artikel: Défense : pour une alternative à Bührle
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016681

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelques-uns face au colosse

Voilà qui est sans doute fort beau, mais ciblé trop large et, partant, difficile à faire passer. Il vaudrait mieux s'en tenir à une action qui aurait pour terrain une très puissante entreprise coopérative, et viserait à tester — et promouvoir — le degré de démocratisation réelle des structures économiques. Au lieu de créer une organisation de plus pour la protection de l'environnement ou les économies d'énergie, on serait mieux inspiré de chercher à vérifier s'il y a définitivement incompatibilité entre l'efficacité de la gestion et le caractère démocratique des structures, non seulement sur le papier mais aussi dans les décisions et les faits.

La forme de participation créée par la Migros, qui tend à intéresser le personnel aux résultats commerciaux de l'entreprise pour mieux le tenir à l'écart des centres de décision, laisse présumer que, du côté de M. Pierre Arnold et de ses collègues de la délégation de l'administration, on préfère la démocratie formelle à la variété même la plus bégnine de cogestion.
Cette présomption reste toutefois à démontrer. Il ne fait aucun doute que les managers de la Migros redoutent bien davantage une telle épreuve que l'infiltration de consommateurs super-avertis, d'écologistes pointilleux ou de tiers-mondistes généreux dans les colonnes des hebdomadaires coopératifs et dans les comités des différentes sociétés.
Pour l'heure, on en est toujours à la définition des objectifs exacts du côté des "printaniers" et à la planification de la parade Migros. Avec cette nuance qu'au siège du Limmatplatz on sait tout sur les préparatifs du printemps. Ah! l'efficacité des méthodes de travail du colosse coopératif.

DÉFENSE

Pour une alternative à Bührle

Considérée sous l'angle de l'emploi, la productin d'armements est un atout économique de première importance. Les partisans d'un assouplissement de la loi sur l'exportation d'armes helvétiques n'ont pas manqué de le faire valoir au Parlement. Nul doute cependant que la menace du chômage ne masquera pas éternellement l'importance d'un débat national sur la responsabilité de la Suisse dans la course aux armements. Dans cette perspective, l'attitude des syndicats, préoccupés à juste titre par la stabilité du marché du travail, sera sans doute déterminante. Le lancement d'une éventuelle initiative pour un contrôle démocratique des dépenses d'armement pourrait être l'occasion de faire le point de cette question controversée.

On ne s'est pas privé, dans les milieux proches du Département militaire fédéral, de mettre systématiquement en avant ces derniers mois les retombées positives des dépenses d'armements sur une multitude d'entreprises plus ou moins spécialisées de notre pays dans la métallurgie principalement (au printemps de cette année, faut-il le rappeler, le Conseil fédéral proposait une dépense de 1787 millions de francs pour l'acquisition de matériel de guerre, la construction d'ouvrages militaires et d'acquisition de terrains).

Face à cette offensive de relations publiques du DMF, les divers groupements pacifistes ou partisans de la non-violence étaient jusqu'ici restés sans voix. Pour la première fois à notre connaissance (1), une ébauche d'alternative va être élaborée en Suisse romande, au-delà des slogans et des "bonnes intentions", au système qui lie indissolublement la prospérité nationale et l'essor commercial de Bührle — pour ne citer que cette société-là, tant elle règne sur le marché helvétique.
La brèche a été ouverte par une équipe belge du Mouvement international de la réconciliation et des Résistants à la guerre qui publiait il y a peu une étude fouillée sur le thème "Le droit au travail utile". Les auteurs de ce travail lient l'indispensable reconversion des usines d'armement à une nouvelle conception de la participation des travailleurs dans leur entreprise, revendiquant le droit d'orienter les finalités de la production.

NB. Ils sont déjà 270 adhérents, dans toute la Suisse, au groupement "Pour une politique de paix active" qui se consacre aujourd'hui essentiellement à une campagne de refus des impôts militaires. Un credo: "Afin d'augmenter notre solidarité avec les pays en voie de développement et de diminuer d'autant le gaspillage de la course aux armements — Afin de prévoir dans le budget de la Confédération une part plus directement consacrée à une politique active de la Paix (Institut de la Paix, Service civil, défense populaire non-violente, chantier internationaux) — Afin de faire appliquer en Suisse aussi la Convention européenne des droits de l'homme qui fait un devoir moral aux nations signataires de reconnaître le droit à l'objection de conscience et d'instituer un service civil de remplacement — Nous nous engageons par une geste concret à soustraire de l'impôt pour la défense nationale (impôt fédéral direct) la part consacrée à l'armée dans le budget de la Confédération, soit environ 20%; nous nous engageons par ailleurs à refuser tout ou partie de la taxe militaire dans la mesure où nous y sommes soumis". Un principe: la "non-collaboration" comme principe essentiel de la non-violence. A titre d'illustration, cette citation d'Etienne de la Boëtie (1548): "Soyez résolus de ne servir plus et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiez ou l'ébranliez, mais seulement ne le souteniez

1) Le thème du congrès du Mouvement international de la réconciliation (salle de paroisse catholique de Renens, 10/11 novembre, débat dès samedi 17 heures): "Le Droit au travail utile".

plus, et vous le verrez, comme un grand colosse à qui on a dérobé sa base, fondre en bas et se rompre". Pour plus de détails, la brochure éditée ces jours-ci par ce mouvement et qui comporte à la fois quelques statistiques sur l'exportation d'armes, les dépenses d'armement, l'exploitation du tiers monde, et les bases de cet engagement (adresse utile: Centre Martin Luther King, 56 av. Béthusy, 1012 Lausanne).

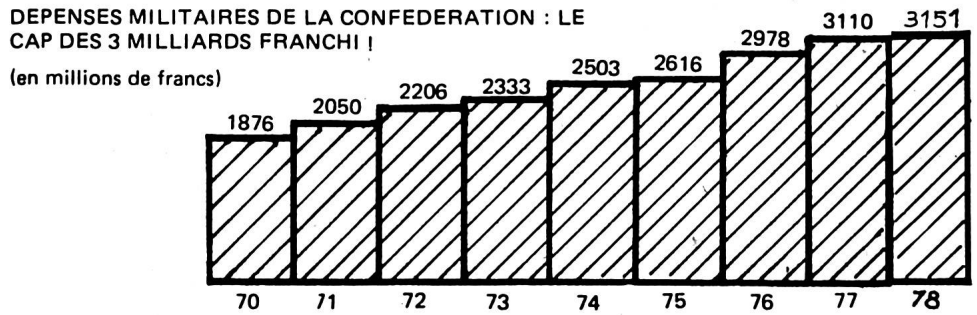

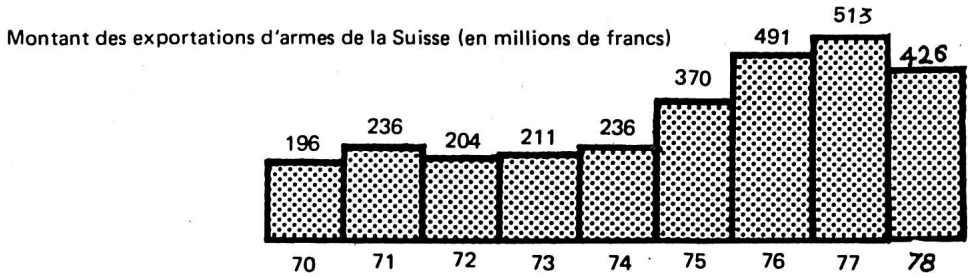

RECU ET LU

Après Pratteln

Eté 1978, Firestone licencie dans ses ateliers de Pratteln. 620 personnes apprennent leur congé, 608 hommes et 12 femmes. Une vieille histoire, dira-t-on peut-être. Pas pour tout le monde, par pour les principaux "intéressés", les licenciés dont beaucoup n'avaient eu jusque là qu'un seul patron, celui-là même qui, abruptement, ne voulait plus d'eux.

Le temps a passé, il est possible de tirer un bilan du coup de force de Pratteln. C'est ce qu'ont tenté de faire des étudiants de l'école bâloise spécialisée dans le travail social et cette enquête faisait la première page du "magazine" de la "Basler Zeitung" à la fin de la semaine dernière (no. 44).

Le plus intéressant dans cette somme de notes recueillies par les enquêteurs amateurs (sur 620 questionnaires envoyés, 240 leur ont été retournés dûment remplis, un pourcentage fort honorable si on tient compte du caractère très personnel de certaines questions et de l'ampleur de l'effort demandé, les différents points abordés s'étendant sur pas moins de sept pages...), ce sont les témoignages personnels enregistrés — quatre d'entre eux sont publiés par la "Basler Zeitung" —.

Un petit rappel chiffré: près de la moitié des ouvriers renvoyés eurent la chance de trouver un nouvel emploi avant leur licenciement proprement dit: 15% vécurent une période de chômage allant de sept jours à un mois; 15% ne retrouvèrent du travail qu'après six mois d'attente; et aujourd'hui, ils sont encore 50 à n'avoir pas encore retrouvé de place.

— Réforme de la Constitution: Adolf Muschg qui fut membre de la commission d'experts chargée d'élaborer le projet actuellement en discussion, cherche, dans le dernier numéro du magazine du "Tages Anzeiger" (no. 44), à discerner les origines de l'opposition farouche qui se fait jour en Suisse face à cette entreprise.

— Succès étonnant du répertoire de la droite en Suisse publié sous le titre "Die unheimlichen Patrioten" (cf. DP 517): quatre semaines après son apparition dans les librairies, il est pratiquement épuisé: ce sont donc près de 5000 exemplaires qui ont été achetés, outre-Sarine principalement. On annonce d'ores et déjà une deuxième édition, qui sortira de presse mi-novembre. Jürg Frischknecht, l'un des auteurs, dresse un bilan succinct des premières réactions soulevées par ce travail salutaire dans le dernier numéro de "Zeitdienst" (no 44 — adresse utile: c.p. 195, 8025 Zurich).

Corbat, condensat, même tabac

L'ex-conseiller national radical genevois Fernand Corbat ne sera guère regretté sous la Coupole, sauf par l'industrie des cigarettes dont il s'était fait le dévoué porte-parole. C'est lui qui avait inventé de rebaptiser "condensat" le vilain goudron qui contribue comme la nicotine à rendre nocive la consommation de tabac (Cf. DP 488/15.2.1979).

L'idée venait d'Allemagne, et l'Office fédéral de l'hygiène publique ne l'avait acceptée que pour une période d'essai de deux ans, M. Corbat spéculait sans doute sur le fait accompli pour éterniser son condensat.

C'était compter sans la perte de son mandat politique et du poids politico-économique qui s'y attache.